

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 17 avril 2023
En visioconférence**

**DELIBERATION N° 13-2023-CFVU
ADOPTANT LES MODALITES DE REORGANISATION DES EVALUATIONS DE LA PREMIERE SESSION DU
SEMESTRE 2 ET DE LA SESSION 2**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur et notamment son article 36,

Délibère

Article unique :

Les dispositions de la note de cadrage arrêtant les modalités de réorganisation des évaluations de la première session du semestre 2 et de la session 2, telle qu'annexée à la présente délibération, sont approuvées.

Délibération adoptée à l'unanimité des 37 membres présents ou représentés

A Toulouse, le 17 avril 2023

La Vice-Présidente de la CFVU

Marie-Hélène Garelli



Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.

Modification du calendrier des examens 2023-2024

Calendrier des examens initialement adopté :

- **Session 1 du semestre 2** : du 18 au 22 avril et du 09 au 16 mai 2023 (soit 12 jours hors dimanches et jours fériés).
- **Session 2 des semestres 1 et 2** : du 12 au 24 juin 2023 (soit 12 jours hors dimanches).

Le calendrier des examens du semestre 2 est actuellement validé et publié. Il comprend 78% des examens en présentiel et 22% en distanciel.

Le calendrier des examens de la session 2 est en cours de finalisation.

Compte-tenu de l'impossibilité d'organiser les examens en présentiel à compter du 18 avril, il est proposé :

- 1. Session des examens finaux du semestre 2**
 - Le calendrier des examens initialement prévus en distanciel n'est pas modifié.
 - Les examens initialement prévus en présentiel seront organisés en distanciel entre le 09 et le 27 mai. Un planning précis sera communiqué aux composantes pédagogiques par la direction de la scolarité.
- 2. Session 2**
 - Un **report de la session 2 du jeudi 22 juin au mercredi 05 juillet 2023** (soit 12 jours hors dimanches) qui se déroulera en distanciel.
 - Le **calendrier des examens de la session 2** en cours de validation est **reporté de date à date** : les examens prévus le 12 juin sont reportés le 22 juin, ceux du 13 juin le 23 juin etc.
- 3. Cas particuliers**
 - Compte-tenu de l'importance des effectifs en **Psychologie** et en particulier des inscrits au SED, un **calendrier spécifique** pourra être établi par l'UFR aux dates initialement prévues avec un passage en distanciel de certaines UE initialement prévues en présentiel.
 - Les **instituts et écoles internes** peuvent, si besoin, adapter leur calendrier spécifique dérogatoire au calendrier universitaire général des UFR ainsi que leurs modalités de contrôle des connaissances

Modalités et organisation du contrôle des connaissances :

- Les dispositions prévues dans la lettre de cadrage diffusée le 12 avril 2023 restent en vigueur en dehors de celles touchant au calendrier des examens de fin d'année notamment les dispositions concernant le périmètre des évaluations.
- Les composantes pédagogiques sont autorisées à modifier les MCC des épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal pour les adapter au passage en distanciel. Elles peuvent donc neutraliser certaines épreuves initialement prévues.
- La modalité asynchrone sera privilégiée. La communication des sujets asynchrones est possible même avant le début de la période d'examen.
- Les étudiants qui ne disposeraient pas du matériel nécessaire peuvent être autorisés à composer sur le campus, dans le cadre d'une université ouverte. Ils doivent en faire la demande auprès de leur Département avant le 21 avril (ou avant le 12 mai pour les épreuves

DISPOSITIF ADOPTE PAR LA CFVU DU 17 AVRIL 2023

du 22 au 27 mai). Cette disposition concerne également les étudiants en situation d'handicap dans le cas où les aménagements d'épreuve nécessiteraient une présence sur le campus.

Délivrance des résultats :

- Délivrance des résultats de la **session 1** : le **mercredi 14 juin** au lieu du vendredi 02 juin 2023
- Délivrance des résultats **session 2** : le **mercredi 19 juillet** au lieu du vendredi 07 juillet 2023